



Rue du Champ de Courses
76370
ROUXMESNIL-BOUTEILLES

COMMUNE DE ROUXMESNIL-BOUTEILLES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

Date de convocation : 31/03/2026

Date d'affichage : 31/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Saulniers, en séance publique, sous la présidence de M. Pascal LEGOIS, Maire.

Etaient présents : Marie-Laure DELAHAYE, Ronald SAHUT, Anne-Marie ARTUR, Alain NOEL, Martine BUISSON, Alain DEHAIS, Priscille CLEMENT, Gilles BIMONT, Pascal CAILLY, Fabrice LANGEVIN, Florence COSSARD, Stéphanie LEVILLAIN, Fanie EVRARD, Candice BILLIER, Romain OSVALT, Gilles LECLERC, Dominique DARBON

Etaient Absents : Yann TROTEL

Mme Anne-Marie ARTUR a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	18
Pouvoirs	0
Votants	18

OBJET :

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES**

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant et de 3 membres du Conseil Municipal

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires.

Considérant qu'il s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret

Toutefois, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Sont candidats au poste de titulaire :

M. Ronald SAHUT
M. Pascal CAILLY
M. Gilles LECLERC

Sont candidats au poste de suppléant :

Mme Martine BUISSON
M. Gilles BIMONT
Mme Fanie EVRARD

Sont donc désignés en tant que :

- Membres titulaires : Ronald SAHUT - Pascal CAILLY - Gilles LECLERC
- Membres suppléants : Mme Martine BUISSON - M. Gilles BIMONT - Mme Fanie EVRARD

Cette délibération est transmise au Représentant de l'Etat.

Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217605450-20260407-37-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2026
Publication : 14/04/2026